République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres
Ville de Saint Mitre les Remparts

DECISION DU MAIRE
n° 2020/115

Objet : Avenant n° 1 au MAPA 2020-04 relatif à la réorganisation juridique de DELTA RECYCLAGE concernant la mise à disposition, transport et vidage de caissons multi-bennes

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

VU la décision n° 2020/48 du 17 mars 2020 relative à l'attribution du MAPA 2020-04 ;

Considérant que la réorganisation juridique de Delta Recyclage nécessite la conclusion d'un avenant concernant le transfert du marché au bénéfice de la société Paprec Méditerranée ;

DECIDE

Article 1 : de conclure un avenant n° 1 au MAPA 2020-04 "Mise à disposition, transport et vidage de caissons multi-bennes » afin d'acter les conséquences de la mise en location gérance de DELTA RECYCLAGE dans la société PAPREC MEDITERRANEE à compter du 01/09/2020 et d'acter le transfert de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché à la société PAPREC MEDITERRANEE à compter de cette date.

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 17 septembre 2020.

Le Maire,
Vincent GOYET

MAIRIE DE ST-MITRE-les-REMPARTS
B.-d.-R.

Acte rendu exécutoire après publication
en date du

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20200917-DEC2020-115-AU
Date de télétransmission : 18/09/2020
Date de réception préfecture : 18/09/2020